



**Conférence des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr. générale  
29 septembre 2020  
Français  
Original : anglais

---

**Conseil du commerce et du développement**  
**Groupe de travail du cadre stratégique**  
**et du budget-programme**  
Quatre-vingtième session  
Genève, 14 et 16 septembre 2020

**Rapport du Groupe de travail du cadre  
stratégique et du budget-programme  
sur sa quatre-vingtième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, les 14 et 16 septembre 2020



## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Décisions prises par le Groupe de travail à sa quatre-vingtième session .....	3
II. Résumé du Président .....	4
III. Questions d'organisation.....	13
Annexes	
I. Projet de décision à soumettre au Conseil du commerce et du développement .....	15
II. Ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-unième session du Groupe de travail.....	16
III. Projet de décision à soumettre au Conseil du commerce et du développement .....	17
IV. Participation .....	22

## I. Décisions prises par le Groupe de travail à sa quatre-vingtième session

### A. Conclusions concertées sur l'évaluation des activités de la CNUCED

(Point 5 de l'ordre du jour)

*Le Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme*

1. *Réaffirme* l'importance d'évaluations menées dans un souci de transparence, de responsabilisation et d'apprentissage, conformément à la politique d'évaluation de la CNUCED et aux Normes et règles d'évaluation du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation ;

2. *Prend note* du document intitulé « Évaluation des activités de la CNUCED : Aperçu général » (TD/B/WP/304), invite le secrétariat de la CNUCED à continuer de renforcer la fonction d'évaluation, en particulier afin de mieux utiliser les connaissances en matière d'évaluation pour prendre des décisions fondées sur des données factuelles concernant la conception et la mise en œuvre des projets et programmes de la CNUCED, et demande donc à la CNUCED de faire en sorte que tous les projets comportent un volet de financement consacré à l'évaluation ;

3. *Se félicite* de l'analyse intégrée des enseignements de la période 2015-2019 et invite la CNUCED à rendre compte aux sessions à venir du Groupe de travail des dispositions prises pour intégrer les recommandations dans les activités de coopération technique en cours et prévues ;

4. *Demande* que les questions transversales prioritaires soient mieux intégrées dans les programmes de coopération technique ;

5. *Se réjouit à la perspective* du prochain cycle d'évaluation approfondie des cinq sous-programmes et demande que les résultats de la première évaluation soient présentés dès que possible après la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

16 septembre 2020

### B. Autres décisions du Groupe de travail

#### 1. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement

(Point 4 de l'ordre du jour)

1. À sa séance plénière de clôture, le 16 septembre 2020, le Groupe de travail est convenu d'un projet de décision concernant l'examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement, qui serait soumis pour examen et adoption à la soixante-septième session du Conseil du commerce et du développement (voir annexe I).

#### 2. Évaluation des activités de la CNUCED : Aperçu général

(Point 5 de l'ordre du jour)

2. Le Groupe de travail a examiné le document « Évaluation des activités de la CNUCED : Aperçu général » (TD/B/WP/304). Également à sa séance plénière de clôture, il a adopté les conclusions concertées sur ce point de l'ordre du jour.

#### 3. Ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-unième session du Groupe de travail

(Point 6 de l'ordre du jour)

3. Également à sa séance plénière de clôture, le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire de sa quatre-vingt-unième session (voir annexe II).

#### **4. Mandat du Groupe de travail**

(Point 7 de l'ordre du jour)

4. Également à sa séance plénière de clôture, le Groupe de travail est convenu d'un projet de décision concernant son mandat, qui serait soumis pour examen et adoption à la soixante-septième session du Conseil du commerce et du développement (voir annexe III).

5. Au cours des débats, le secrétariat de la CNUCED a pris note des propositions qui avaient été faites au sujet du calendrier des sessions. Un représentant de groupe régional a fait observer que le mandat était destiné à officialiser les procédures déjà en place. Un autre représentant de groupe régional a indiqué que le nombre et le contenu des sessions, tels qu'ils étaient présentés dans le mandat, tendaient à l'efficacité.

## **II. Résumé du Président**

### **A. Compte rendu des travaux**

1. Le Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme a tenu sa quatre-vingtième session, à Genève, les 14 et 16 septembre 2020. Il a poursuivi ses travaux en séances informelles.

### **B. Déclarations liminaires**

2. La Secrétaire générale adjointe de la CNUCED a fait une déclaration. Des déclarations ont également été faites par les représentants des États et des organisations ci-après : Zambie (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) ; Pakistan (au nom du Groupe Asie-Pacifique) ; Union européenne (au nom de l'Union européenne et de ses États membres) ; Azerbaïdjan ; État de Palestine.

3. Dans sa déclaration, la Secrétaire générale adjointe de la CNUCED a dit combien les activités de coopération technique de la CNUCED étaient importantes pour aider les pays en développement à progresser dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à mieux se relever de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). La CNUCED souhaitait mettre la dernière main à sa nouvelle stratégie de coopération technique dès la fin de la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Les dépenses globales de coopération technique étaient restées élevées en 2019, à 43,3 millions de dollars, et pour la première fois, elles avaient été consacrées pour plus de moitié (52 % du total précisément) à l'aide aux pays les moins avancés. La Secrétaire générale adjointe a insisté sur cette preuve de l'engagement de la CNUCED à renforcer l'assistance technique en faveur des pays en développement, en particulier des groupes de pays les plus vulnérables, pour les accompagner dans la mise en œuvre du Programme 2030. En outre, en 2019, le montant global des contributions volontaires aux fonds d'affectation spéciale était sensiblement remonté, jusqu'à culminer à 46 millions de dollars (soit une hausse de 35 % par rapport à 2018), grâce à l'augmentation des contributions provenant des principales sources de financement, dont les pays développés, les pays en développement et les pays en transition, l'Union européenne, le système des Nations Unies et d'autres organisations internationales.

4. La Secrétaire générale adjointe a dit qu'en dépit de ces faits encourageants, des problèmes s'annonçaient, car la pandémie avait réduit à néant certains des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. La CNUCED était bien placée pour aider les pays en développement à mieux comprendre les incidences de la pandémie sur le développement et à prendre les mesures prioritaires définies par les autorités dans leurs plans de relance. Compte tenu du manque de financement pour la lutte contre la COVID-19 et le relèvement, la Secrétaire générale adjointe a insisté sur la nécessité pour les donateurs, parallèlement à la coopération bilatérale, de soutenir l'action globale du système des Nations Unies et les projets communs de ses composantes par l'intermédiaire, par exemple, du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives, dirigé par la CNUCED, le fonds d'affectation

spéciale pluripartenaires et le Fonds pour la réalisation des objectifs de développement durable. Elle a prié les États membres et les partenaires de développement de financer les activités de coopération technique de la CNUCED par des contributions pluriannuelles moins préaffectées. Cela serait déterminant pour aider les pays en développement à se relever de la pandémie. En ce qui concernait l'efficacité et l'efficience de la coopération technique, la Secrétaire générale adjointe a mis en évidence trois domaines d'action prioritaires, à savoir la participation active à la réforme du système des Nations Unies pour le développement, la révision des Instruments de la coopération technique de la CNUCED et l'amélioration de la base de données relatives aux demandes d'assistance technique, et le renforcement de la gestion axée sur les résultats. En ce qui concernait la réforme, la CNUCED invitait les administrateurs de projets à coopérer plus efficacement avec les coordonnateurs résidents et à élaborer des mesures avec le Bureau de la coordination des activités de développement afin d'aider les coordonnateurs résidents à tirer parti des connaissances spécialisées de la CNUCED. La Secrétaire générale adjointe a aussi évoqué le rôle joué par la CNUCED dans le comité consultatif du Fonds des Nations Unies pour l'action face à la COVID-19 et pour le relèvement. En ce qui concernait la gestion axée sur les résultats, elle a souligné que la CNUCED, forte de ses réalisations passées, s'intéressait aux moyens de soutenir le changement et d'intégrer concrètement la gestion axée sur les résultats dans les tâches quotidiennes, grâce à des agents de changement et au partage des meilleures pratiques ; elle a fait le point sur l'élaboration du système informatique provisoire de notification et de suivi des résultats, qui devait renforcer encore la gestion axée sur les résultats.

5. En ce qui concernait les évaluations, la Secrétaire générale adjointe a dit qu'à la CNUCED, la fonction d'évaluation était non seulement un outil de responsabilisation, mais aussi un précieux instrument d'apprentissage et de prise de décisions. Elle a souligné qu'en 2019-2020, les évaluations indépendantes avaient atteint un nombre record, ce qui s'expliquait en grande partie par la politique adoptée depuis 2016, qui imposait l'évaluation de tout projet d'un budget supérieur à 1 million de dollars. Il était ressorti des cinq évaluations présentées dans le document « Évaluation des activités de la CNUCED : Aperçu général » que les projets de la CNUCED considérés étaient dans une large mesure pertinents et efficaces, en ce qu'ils contribuaient à des changements concrets au niveau national. La Secrétaire générale adjointe a dit qu'au vu des conclusions, leçons et recommandations tirées des évaluations, qui offraient d'abondantes sources d'informations, à la fois quantitatives et qualitatives, à des fins d'apprentissage et de perfectionnement, le secrétariat réfléchissait à la manière d'exploiter au mieux ces enseignements dans la conception et la mise en œuvre des activités de coopération technique. Elle a indiqué que la CNUCED mettrait à jour sa politique d'évaluation de manière à la rendre conforme à la nouvelle politique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (ONU) afin de renforcer la fonction d'évaluation et l'utilisation des évaluations, comptait créer un fonds d'affectation spéciale pour la fonction d'évaluation et réfléchissait à la manière d'élargir le champ des évaluations et/ou de réaliser des évaluations stratégiques complémentaires, qui fourniraient des informations encore plus utiles sur les résultats obtenus et les enseignements tirés. Enfin, la Secrétaire générale adjointe a souligné que le secrétariat s'employait à améliorer la qualité des recommandations issues des évaluations et la suite qui leur était donnée et visait à optimiser la communication avec les parties prenantes internes et externes sur les travaux d'évaluation et leurs résultats, pour un meilleur apprentissage organisationnel.

### **C. Stratégie de coopération technique**

(Point 3 de l'ordre du jour)

6. La Secrétaire générale adjointe de la CNUCED a fait un exposé sur l'élaboration de la nouvelle stratégie de coopération technique<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Le document sur les points et les domaines à prendre en considération dans l'élaboration de la stratégie de coopération technique sera publié sous la cote TD/B/WP(80)/INF.1.

7. Un représentant de groupe régional a rappelé qu'étant l'un des trois domaines d'action de la CNUCED, la coopération technique était supposée contribuer à la mise en œuvre du Programme 2030 et proposer une approche cohérente pour la réalisation des objectifs de développement durable. À cet égard, il a insisté sur deux recommandations. La première recommandation était que les principaux éléments de la version précédente de la stratégie, qui datait de 2003, restent valables et servent de point de départ ; la seconde, que la fonction de contrôle et la gestion rigoureuse exercées par le secrétariat de la CNUCED soient présentées expressément comme essentielles. L'intervenant a souligné que la coopération entre les divisions, la cohérence et la complémentarité à l'intérieur de la CNUCED et entre la CNUCED et les autres entités compétentes des Nations Unies devraient être renforcées et que des processus fiables de gestion axée sur les résultats et d'apprentissage continu devraient servir la fonction de contrôle et conduire à l'adoption des décisions qui s'imposent à l'égard des futures activités de coopération technique. Il fallait donc que la stratégie prévoie des dispositions solides sur le contrôle par la haute direction et que le secrétariat ait des échanges réguliers avec le Groupe de travail et le Conseil du commerce et du développement pour obtenir un résultat satisfaisant. L'intervenant a indiqué qu'il n'était pas possible ni souhaitable que l'objectif soit de répondre à toutes les demandes d'assistance technique et a recommandé de définir les orientations générales des activités de coopération technique prioritaires, par nature et par pays. Ces orientations devraient tenir compte des enseignements acquis et s'inscrire dans la gestion axée sur les résultats afin que les interventions de la CNUCED apportent une valeur ajoutée. En ce qui concernait les questions transversales, l'intervenant a dit que la numérisation et la bonne gouvernance devraient être mentionnées et prises en considération si l'on voulait obtenir des résultats pérennes et durables, et a invité le secrétariat à poursuivre ses efforts dans le domaine de l'égalité des sexes. En ce qui concernait la réforme du système des Nations Unies pour le développement, il a félicité le secrétariat pour la souplesse et l'efficacité avec lesquelles il s'était associé au système des coordonnateurs résidents et a encouragé la CNUCED à continuer de travailler en étroite collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies, en vue d'apporter une assistance plus globale. Il a indiqué que l'Union européenne était favorable à l'élaboration de travaux et de programmes communs et d'autres opérations interinstitutions pour garantir la participation effective de la CNUCED à l'initiative « Unis dans l'action ». La stratégie de coopération technique étant orientée vers le long terme, l'intervenant a recommandé que celle-ci soit assortie d'une annexe contenant une liste actualisée des produits de coopération, adaptés aux dispositifs de suivi et d'évaluation, soit élaborée en fonction des recommandations du Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales et soit appuyée par des mesures de collecte de fonds coordonnées et cohérentes. En conclusion, l'intervenant a dit que la stratégie devait être garante de la cohérence et de la complémentarité voulues entre les domaines d'action, les divisions et les institutions ; mettre véritablement l'accent sur les processus de gestion axée sur les résultats afin de répondre aux priorités de manière ciblée et avec les moyens appropriés ; et prévoir une stratégie de financement unique et cohérente.

8. Un autre représentant de groupe régional a salué l'idée d'adopter une nouvelle stratégie de coopération technique et a insisté sur le fait qu'une telle stratégie devait reposer sur des principes qui garantissent un flux de financement prévisible, stable et suffisant afin de répondre aux besoins des pays en développement en matière d'assistance technique. Un représentant de pays est convenu que les principes directeurs de la stratégie précédente restaient valables et devaient être pris en considération, et a proposé que la nouvelle stratégie intègre les questions transversales qui feraient l'objet d'un examen approfondi à la quinzième session de la Conférence. Un autre représentant de pays a dit qu'il était important d'adopter une nouvelle stratégie et que celle-ci devrait s'appliquer horizontalement et d'une manière générale à toutes les activités de coopération technique de la CNUCED. Il a insisté sur la nécessité de garantir l'exercice d'un contrôle par le secrétariat et de prendre en considération les questions transversales touchant au genre, aux droits de l'homme et à l'environnement. Il a souligné l'importance de la hiérarchisation des priorités et a proposé de tenir compte de l'évaluation faite par le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales, car certaines des recommandations qui en découlent pourront être utiles pour l'élaboration de la stratégie.

9. Tous les représentants de pays qui ont pris la parole se sont félicités du début de l'élaboration de la stratégie de coopération technique avec les États membres, ont pris note que la stratégie précédente servirait de point de départ et que la nouvelle stratégie tiendrait compte de tous les enseignements utiles acquis par le passé en se référant, s'il y a lieu et avec l'accord des États membres, à toutes les sources d'exercices d'évaluation pertinents, notamment le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales, le Bureau des services de contrôle interne et le Comité des commissaires aux comptes, ainsi qu'aux évaluations des sous-programmes. La stratégie viserait à la cohérence et la consolidation de la collaboration entre les trois domaines d'action de la CNUCED afin que ceux-ci se renforcent mutuellement dans l'assistance fournie, et tiendrait compte des nouvelles difficultés socioéconomiques rencontrées par les pays en développement à la suite de la pandémie de COVID-19. La stratégie, qui serait adoptée et mise en œuvre après la quinzième session de la Conférence, incorporerait des éléments issus de la réforme du système des Nations Unies pour le développement et prévoirait des activités de coordination avec le système des coordonnateurs résidents au niveau des pays afin de garantir une fourniture plus cohérente, plus globale et plus efficiente de l'assistance technique.

#### **D. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement**

(Point 4 de l'ordre du jour)

10. Le Groupe de travail a examiné le document « Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement » ainsi que ses annexes (TD/B/WP/305, TD/B/WP/305/Add.1 et TD/B/WP/305/Add.2).

11. Au titre du sous-programme 1, la Division de la mondialisation et des stratégies de développement a présenté certaines de ses activités de coopération technique. Le programme SYGADE (Système de gestion et d'analyse de la dette) a continué de fournir des systèmes et un appui à plus de 60 pays et s'est imposé comme une composante essentielle des mesures de gestion de la dette au niveau mondial. Son utilisation dans des domaines fondamentaux de la gestion de la dette publique a permis d'améliorer la disponibilité et la transparence des données sur la dette et de soutenir les pays dans leurs efforts visant à maintenir la viabilité de leur endettement et à réduire le risque de surendettement. Ces préoccupations sont restées très importantes dans le contexte de la pandémie de COVID-19, car une riposte efficace exigeait des autorités de bien gérer les finances publiques, y compris la dette publique. En 2019, la Division avait poursuivi sa contribution à la série de séminaires sur la mondialisation économique et organisé deux séminaires à Wuhan (Chine) sur les questions de la mondialisation et du « made in China » et sur le financement d'une nouvelle donne écologique mondiale. Depuis juillet 2020, la CNUCED menait un projet multi-institutionnel destiné à mobiliser des ressources financières en faveur du développement en période de pandémie de COVID-19, en coopération avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Commission économique pour l'Afrique et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Un projet sur l'intégration Sud-Sud et les objectifs de développement durable aidait à faciliter l'échange de pratiques et l'apprentissage entre pairs entre la Chine et les pays pilotes de l'initiative « Une Ceinture et une Route ». Dans le cadre du projet sur les politiques de développement devant assurer une croissance économique durable en Afrique australe, une série d'ateliers avait été organisée dans le but de renforcer l'intégration régionale et la coordination de la politique industrielle dans la Communauté de développement de l'Afrique australe et de faciliter les débats d'orientation ; la CNUCED travaillait à une série d'études sur les principaux problèmes structurels posés par la pandémie de COVID-19 aux économies de la région et sur les mesures de riposte les plus efficaces. Dans le cadre de l'initiative de l'Organisation de coopération et de développement économiques sur les chaînes de valeur mondiales, la transformation de la production et le développement, la CNUCED procédait à des examens des politiques nationales en matière de transformation de la production, en coopération avec le Centre de développement, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et les organismes des Nations Unies présents dans la région. Dans le domaine de la statistique,

dans le cadre d'un projet commun avec l'Union économique et monétaire ouest-africaine destiné à améliorer le commerce des services, un système informatique avait été mis au point et devait être déployé d'ici à la fin 2020. En outre, dans les pays développés, de plus en plus de ministères et d'organismes nationaux de statistique s'abonnaient aux outils d'apprentissage en ligne sur les statistiques du commerce des marchandises et des services. La première phase d'un projet sur les flux financiers illicites, conjointement mené avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Commission économique pour l'Afrique et l'Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime, approchait de son terme, tandis que d'autres projets communs étaient en cours, notamment un sur les questions de genre dans le domaine du commerce, avec la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique pour l'Europe et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. En 2019, la CNUCED avait poursuivi son assistance au peuple palestinien en coordination avec l'Autorité palestinienne, la société civile palestinienne, les organisations internationales, les donateurs et l'équipe de pays des Nations Unies. Des efforts avaient été faits en vue de rétablir le Système de gestion et d'analyse de la dette, d'améliorer la qualité et le champ de la gestion des finances publiques palestiniennes et de lancer un nouveau cycle de coopération afin de moderniser et de mettre à jour la version du Système douanier automatisé utilisée par les douanes palestiniennes.

12. Un représentant de pays a remercié la CNUCED pour son assistance précieuse et constante, grâce à laquelle des décideurs pouvaient définir des stratégies de développement efficaces en vue d'atteindre les objectifs de développement durable, et a dit attendre avec intérêt le rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien<sup>2</sup>. Un représentant de groupe régional a félicité la CNUCED pour l'appui qu'elle fournissait aux pays en développement à l'égard des chaînes de valeur régionales afin de favoriser leur développement ; a demandé qu'une aide à la gestion de la dette continue d'être apportée aux pays en développement exposés à des problèmes d'endettement en raison de la pandémie de COVID-19 ; et a souligné l'importance des travaux de la CNUCED sur les flux financiers illicites, qui pourraient aider les pays à faire bon usage des ressources à leur disposition et améliorer les conditions de vie de leur population. Le secrétariat de la CNUCED a signalé que les travaux de la Division porteraient sur la pandémie et la crise économique qui en découlait et, notamment, sur les propositions qui avaient été présentées au Conseil du commerce et du développement pour faire face aux incidences financières de la crise. En ce qui concernait le projet sur les flux financiers illicites, la CNUCED travaillait sur le sujet en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique. Le modèle économétrique de la CNUCED pour l'économie palestinienne était utilisé par le Ministère des finances et d'autres organismes pour élaborer le budget, établir des prévisions et analyser des scénarios et par le Bureau central palestinien de statistique pour déterminer les effets économiques de la pandémie selon plusieurs scénarios.

13. Au titre du sous-programme 2, le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises, se référant au rapport *Results and Impact Report 2019*, a donné un aperçu général des résultats des projets de renforcement des capacités qui avaient été menés afin de mettre l'investissement au service du développement. Il a souligné la pertinence, la qualité, l'efficacité et l'impact des principaux produits de la Division, a fait aux États membres un exposé général sur les prestations d'assistance technique dans le domaine de l'investissement et des entreprises en faveur du développement et a mis en avant les pays donateurs et les organisations partenaires. Il a ensuite expliqué comment les obstacles posés par la pandémie de COVID-19 aux activités de renforcement des capacités avaient été surmontés, en insistant sur les atouts de la stratégie préalablement adoptée par la Division, qui reposait sur un produit phare, les technologies de l'information et le partenariat. La Division avait ainsi pu réaliser des études de pointe qui lui avaient permis de fournir en temps voulu aux États membres des informations déterminantes concernant l'évaluation de l'impact de la pandémie sur l'investissement étranger direct et les chaînes de valeur mondiales et de donner des conseils avisés en matière de politique d'investissement. L'intervenant a présenté des exemples concrets des activités d'appui aux petites et moyennes entreprises et de promotion de l'entrepreneuriat qui avaient été menées à bien

<sup>2</sup> TD/B/67/5.



pendant la pandémie de COVID-19 dans certaines régions. Il a fait observer qu'en permettant de s'adapter sans délai aux situations créées par les mesures de confinement, les solutions d'administration en ligne mises au point dans le cadre du Programme de facilitation des affaires s'étaient distinguées, dans de nombreux pays, par leur capacité de garantir la continuité de fonctionnement. L'intervenant a constaté avec regret qu'alors que la Division était de plus en plus productive, la coopération technique dans le domaine de l'investissement et des entreprises recevait de moins en moins de financement ; il a demandé aux donateurs qui étaient en mesure de le faire d'augmenter le montant de leurs contributions.

14. Un représentant de groupe régional s'est félicité de la grande qualité et de la constance des activités menées dans le cadre du sous-programme et a fait observer que celui-ci contribuait sensiblement au développement durable. Il a souligné la nécessité d'appuyer davantage les activités mettant l'investissement et les entreprises au service du développement, compte tenu du contexte actuel, en particulier dans des secteurs comme ceux du tourisme, de la technologie et de l'énergie, et dans les pays économiquement vulnérables. Il a insisté sur l'importance qu'il y avait à diffuser les conclusions des analyses de la CNUCED et les enseignements tirés des activités de renforcement des capacités et des échanges de bonnes pratiques auprès d'autres instances de l'ONU, en particulier au Siège. À cet égard, le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises a appelé l'attention sur la nouvelle section du *World Investment Report 2020 : International Production Beyond the Pandemic* (Rapport sur l'investissement dans le monde 2020 : La production internationale à l'issue de la pandémie), établie suivant la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 74/199, en mettant l'accent sur les problèmes rencontrés et les progrès réalisés dans la promotion de l'investissement en faveur du développement durable et en faisant des recommandations pratiques tendant à la promotion de l'investissement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030. Enfin, il a donné des précisions sur l'état d'avancement de la préparation de la réunion au sommet sur l'Initiative pour le financement du développement à l'ère de la COVID-19 et après, notamment sur l'élaboration des différentes options qui seraient soumises pour examen aux principaux décideurs, et a signalé que la CNUCED dirigeait et coordonnait des groupes de réflexion sur le financement extérieur, les envois de fonds, l'emploi et la croissance inclusive, et la vulnérabilité à l'endettement.

15. Au titre du sous-programme 3, la Directrice de la Division du commerce international et des produits de base a dit que la pandémie de COVID-19 avait profondément modifié le paysage du commerce international pour les décennies à venir. Avec ses cinq services et son programme transversal sur le commerce et le genre, la Division du commerce international et des produits de base s'adaptait afin de trouver comment mieux surmonter les obstacles au développement posés par la pandémie. La relation entre le commerce et l'environnement évoluait : les biens étaient plus souvent produits localement, les restrictions commerciales étaient plus présentes et de nouvelles exigences s'appliquaient en matière de durabilité. Cela avait des répercussions pour les chaînes d'approvisionnement, les marchés et le commerce des produits verts et des produits bleus ainsi que les services, l'agriculture, les produits naturels, la pêche et le tourisme. La pandémie avait débouché sur une nouvelle normalité qui, si elle pouvait ouvrir des possibilités au commerce électronique, pouvait également être à l'origine de nouveaux problèmes, si l'on considérait, par exemple, l'utilisation accrue de matériels médicaux et l'augmentation de la pollution par les plastiques qui en résulterait. L'intervenante a souligné que le taux de chômage avait beaucoup augmenté dans plusieurs secteurs, en particulier celui du tourisme. La CNUCED s'employait à trouver des solutions et, dans ses travaux de recherche, formulait des recommandations sur la manière de faire face au manque à gagner dans le secteur touristique. L'intervenante a signalé que les activités de coopération technique se poursuivaient dans les domaines du commerce biologique et de l'économie bleue. Elle a souligné que la stratégie d'adaptation à la COVID-19 était mise en œuvre avec succès dans le cadre du programme relatif au genre et au commerce, le calendrier des cours en ligne n'ayant subi aucun bouleversement grâce à une plus large exploitation des ressources numériques, et que les activités concernant les femmes et le commerce transfrontalier informel se poursuivaient. En ce qui concernait les politiques de la concurrence et de la protection du consommateur, l'intervenante a indiqué que la

CNUCED avait beaucoup fait pour le renforcement des capacités au niveau national et avait participé aux projets de riposte à la COVID-19 à l'échelle du système des Nations Unies. Le nouvel outil en ligne pour la saisie de données sur les mesures non tarifaires contribuerait à améliorer l'établissement des rapports, le suivi et les résolutions et servirait la Zone de libre-échange continentale africaine. L'intervenante a ajouté que la CNUCED continuait d'appuyer les programmes nationaux en faveur de normes de durabilité privées et les activités en lien avec les examens des politiques des services et l'économie créative, et a précisé que la CNUCED avait établi le tout premier inventaire des industries créatives en Angola. Elle a évoqué les projets de coopération technique en cours, qui visaient à faire participer les pays en développement sans littoral et tributaires des produits de base aux chaînes de valeur régionales et mondiales et à promouvoir les produits dérivés du coton en Afrique orientale et australe.

16. Au titre du sous-programme 4, la Directrice de la Division de la technologie et de la logistique a fait une présentation détaillée de quelques-unes des activités de coopération technique de la Division, en montrant comment celle-ci s'était adaptée à la situation de pandémie. En 2019, la Division de la technologie et de la logistique avait mené à bien plus de 64 % des activités de coopération technique de la CNUCED, y compris son programme le plus important : le Système douanier automatisé. Les activités d'assistance technique de la Division portaient notamment sur la facilitation du commerce, les transports durables, la science, la technologie et l'innovation, le commerce électronique et l'économie numérique, et le renforcement des capacités humaines, et étaient notamment menées dans le cadre du programme Train for Trade et des cours de formation sur les grands problèmes économiques internationaux. L'intervenante a demandé aux États membres d'augmenter le montant de leurs contributions dans les domaines précités afin que la CNUCED puisse satisfaire aux demandes toujours plus nombreuses émanant des pays en développement.

17. Un représentant de groupe régional a remercié la Division pour ses différents programmes d'assistance technique, en mentionnant plus particulièrement le Système douanier automatisé, qui rendait les douanes plus efficaces et le commerce plus compétitif. Il a insisté sur la nécessité d'assurer la continuité de ces activités qui contribuaient à l'intégration régionale, par exemple dans le cadre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et d'autres accords commerciaux régionaux. Il a félicité la CNUCED d'avoir organisé la Semaine africaine du commerce électronique et a demandé que cet événement soit reconduit, en mettant à l'honneur des pays ou des groupes régionaux donnés. Il a salué les travaux de la Division sur le transport maritime, en faisant observer que les pays en développement avaient besoin de recevoir plus d'appui de la CNUCED dans ce domaine. En réponse à un représentant de pays qui demandait que les activités relatives au Système douanier automatisé, qui avaient prouvé leur efficacité par le passé, reprennent dans l'État de Palestine, la Directrice de la Division de la technologie et de la logistique a fait savoir que la Division était prête à fournir cet appui. Elle a indiqué que la Division avait reçu de nombreux appels à reconduire la Semaine du commerce électronique, mais manquait de fonds pour satisfaire à ces demandes. En ce qui concernait le transport maritime, elle a indiqué qu'il s'agissait d'un domaine dans lequel la CNUCED avait depuis longtemps des compétences bien établies, mais ne pouvait faire plus compte tenu des ressources disponibles.

18. Au titre du sous-programme 5, le Directeur de la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux a présenté les différentes activités de la Division, qui conjugaient recherche et analyse et coopération technique. Il a insisté sur l'intérêt du *Rapport sur les pays les moins avancés* et du *Rapport sur le développement économique en Afrique*, qui portaient sur divers sujets en rapport avec les besoins des États membres. En ce qui concernait l'assistance technique, il a décrit les différents projets mis en œuvre par la Division dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, en particulier en vue de soutenir les économies les plus vulnérables. Ces activités étaient en accord avec les objectifs et les cibles du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement. Afin de mieux aider les pays en développement à mener à bien le Programme 2030 et à faire face aux difficultés nouvelles, la Division avait redoublé

d'efforts en vue d'optimiser l'organisation et l'exécution des projets de coopération technique en tenant compte des effets de la pandémie de COVID-19 dans ses analyses. L'intervenant a noté qu'il était important de renforcer la politique relative au commerce des services en vue de l'intégration de l'Afrique dans les chaînes de valeur régionales. Il a mis en évidence différentes activités de la Division, notamment en lien avec l'indice des capacités productives, les études diagnostiques sur l'intégration du commerce dans le contexte du Cadre intégré renforcé, le programme commun Union européenne-CNUCED pour l'Angola : Train for Trade II et l'aide au reclassement des pays les moins avancés, ainsi que la flexibilité de la CNUCED en matière de coopération technique pour ce qui était d'aider les États membres à faire face aux effets socioéconomiques de la pandémie. L'intervenant a insisté sur les obstacles budgétaires au recrutement d'experts pour la mise en œuvre de projets de coopération technique et aux obstacles financiers à la réalisation par la Division des activités prescrites par l'Assemblée générale, y compris l'établissement des profils de vulnérabilité devant être soumis au Comité des politiques de développement, placé sous l'autorité du Conseil économique et social.

19. Un représentant de groupe régional s'est félicité de l'assistance technique fournie dans le contexte de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et des deux rapports phares ; un autre représentant de groupe régional s'est félicité des diverses activités menées en Afrique, notamment du Programme commun d'appui à l'Angola, et a souligné que les problèmes budgétaires devraient être traités avec diligence. Un troisième représentant de groupe régional a également insisté sur ce point et a affirmé qu'il fallait renforcer l'assistance technique en Afrique. Un représentant de pays a demandé des précisions sur l'assistance technique fournie aux États membres de l'Union du Maghreb arabe. Dans ce contexte, un autre représentant de pays a rappelé l'importance des travaux menés par la Division, qui avait besoin de plus de ressources pour pouvoir continuer d'apporter son soutien aux États membres, notamment au titre de l'assistance technique, de l'établissement des profils nationaux de vulnérabilité et des activités de recherche et d'analyse pour les deux rapports phares. Le Directeur de la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux a rappelé le mandat de la Division et réaffirmé qu'il était important de garantir que celle-ci réponde aux demandes des États membres. Se fondant sur les résultats de l'évaluation du Bureau des services de contrôle interne, il a insisté sur la contribution précieuse que la CNUCED apportait aux États membres et à la valeur de son engagement et de son soutien en faveur des pays les moins avancés et des autres groupes de pays vulnérables. Même si les ressources humaines et financières dont la Division disposait pour mener à bien son ambitieux programme de travail étaient limitées, la CNUCED était toujours en mesure de fournir les travaux de recherche de qualité, les orientations et les activités de coopération technique qui étaient nécessaires à l'obtention de résultats concrets en matière de développement.

20. Des représentants de pays et de groupes régionaux ont dit combien les activités de coopération technique de la CNUCED étaient importantes pour aider les pays en développement à mettre en œuvre le Programme 2030. Des représentants de pays et de groupes régionaux ont affirmé que la nouvelle stratégie de coopération technique ne serait possible qu'à la condition de garantir des flux de financement volontaire en faveur de la coopération technique qui soient stables, prévisibles et suffisants. En outre, des représentants de pays et de groupes régionaux ont dit espérer une meilleure coordination entre la CNUCED et les équipes de pays des Nations Unies en vue d'une coopération technique souple, efficace et efficiente. En ce qui concernait le financement des activités de coopération technique, des représentants de pays et de groupes régionaux ont noté avec satisfaction que les ressources des fonds d'affectation spéciale avaient atteint un nouveau montant record en 2019 et ont vu dans cette hausse la preuve de l'utilité des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur apport de valeur ajoutée. Des représentants de pays et de groupes régionaux ont demandé aux partenaires de développement d'augmenter le montant de leurs contributions volontaires à la CNUCED afin de répondre à un plus large éventail des besoins des pays en développement et de remédier au déficit de financement, notamment creusé par la pandémie. Des représentants de pays et de groupes régionaux ont invité la CNUCED à réfléchir à de nouvelles sources de financement, notamment à envisager d'exploiter les fonds disponibles au niveau des pays dans le cadre de la coopération interinstitutions, par exemple dans le cadre du Groupe interinstitutions

des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives, et ont prié les donateurs de ne pas affecter leurs contributions à une fin particulière afin que la CNUCED soit libre de réorienter des fonds ou d'adapter des programmes et des projets en fonction des besoins des États bénéficiaires. Un représentant de pays a insisté sur l'importance de la coopération Sud-Sud dans la mobilisation de fonds, même si de nombreux pays en développement restaient tributaires de l'assistance des pays développés.

21. En ce qui concernait les dépenses et la répartition des ressources au titre de la coopération technique, un représentant de groupe régional a constaté avec satisfaction que les dépenses en faveur des pays les moins avancés avaient beaucoup augmenté en 2019 et a souscrit à l'idée que la coopération technique devrait bénéficier en priorité à ces pays. Des représentants de pays et de groupes régionaux se sont félicités du maintien de l'appui financier aux deux principaux programmes de coopération technique de la CNUCED, à savoir le Système douanier automatisé et le Système de gestion et d'analyse de la dette, mais ont demandé aux partenaires de développement d'augmenter leurs contributions financières à l'assistance technique dans les domaines nouveaux et émergents dans lesquels toutes les demandes n'avaient pu être satisfaites, comme les produits de base, le commerce et le développement, les changements climatiques, la science et la technologie, l'économie numérique, la concurrence et l'investissement. Des représentants de pays et de groupes régionaux ont demandé à la CNUCED de diversifier encore ses instruments de coopération technique et d'allouer plus de fonds provenant du budget ordinaire aux examens des politiques d'investissement, aux examens du cadre de la politique commerciale, aux examens des politiques des services, aux examens des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation, et aux cours de formation sur les grands problèmes économiques internationaux. Un représentant de pays a souligné l'importance d'un financement équilibré des sous-programmes et a affirmé que, dans la situation de pandémie actuelle, une assistance technique dans les domaines de la gestion et de l'allègement de la dette, de l'économie numérique et des nouvelles technologies, ainsi que de nouvelles politiques et de nouveaux programmes nationaux en matière d'investissement pourraient être d'un grand intérêt pour les pays en développement et les pays les moins avancés. Un autre représentant de pays a incité la CNUCED à élaborer des programmes en faveur des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et d'autres pays vulnérables et à coopérer davantage avec les équipes de pays des Nations Unies dans ses activités d'assistance technique. En ce qui concernait le Programme des administrateurs et administratrices auxiliaires, un représentant de groupe régional a demandé aux donateurs et à la CNUCED de faciliter la participation des représentants de pays en développement.

22. En ce qui concernait le fonctionnement de la coopération technique, un représentant de groupe régional a dit qu'il était possible de rationaliser les instruments de la coopération technique de la CNUCED, en particulier au vu de la valeur ajoutée de la coopération technique dans des domaines clefs tels que le commerce électronique et l'économie numérique, le commerce durable et la facilitation des affaires, sans parler du Système douanier automatisé et du Système de gestion et d'analyse de la dette, pour lesquels il existait une forte demande des pays en développement. L'intervenant s'est félicité de la formation interne à la gestion axée sur les résultats et a encouragé la CNUCED à poursuivre ses efforts dans ce domaine. En dépit des progrès accomplis, il a noté avec préoccupation que la gestion axée sur les résultats n'était pas visible dans certaines publications de la CNUCED, dont le Rapport annuel et le rapport sur les activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique<sup>3</sup>, et a affirmé que les hauts responsables de la CNUCED devraient appliquer la gestion axée sur les résultats avec plus de détermination.

## **E. Évaluation des activités de la CNUCED : Aperçu général**

(Point 5 de l'ordre du jour)

23. Le Groupe de travail a examiné le document « Évaluation des activités de la CNUCED : Aperçu général » (TD/B/WP/304), qui contient les résultats des évaluations effectuées entre avril 2019 et avril 2020 ainsi qu'une analyse intégrée des enseignements

<sup>3</sup> TD/B/67/2.

tirés des évaluations réalisées en 2015-2019 et un point sur les questions et activités en matière d'évaluation en 2019-2020.

24. Un représentant de groupe régional a encouragé le secrétariat de la CNUCED à conserver une fonction d'évaluation bien établie et à adapter son action en fonction des enseignements tirés des évaluations ; il a noté que le futur cycle d'évaluation des sous-programmes commencerait par une évaluation approfondie du sous-programme 1, en 2021, et que le rapport correspondant serait soumis pour examen au Groupe de travail en 2022. Un autre représentant de groupe régional a remercié la CNUCED pour son rapport sur ses activités d'évaluation et a dit attendre avec intérêt la suite qui serait donnée aux recommandations et les activités de suivi, mais a constaté avec préoccupation que tout n'était pas fait pour tenir compte des droits de l'homme et des questions liées au genre, et pour associer davantage le secteur privé aux travaux de la CNUCED ; enfin, il a insisté sur l'importance et l'intérêt de la future évaluation du sous-programme 1 et a proposé que le rapport soit livré début 2022, si possible.

### III. Questions d'organisation

#### A. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

25. À sa séance plénière d'ouverture, le 14 septembre 2020, le Groupe de travail a élu M. Vaqif Sadiqov (Azerbaïdjan) Président et M<sup>me</sup> Neema Manongi (République-Unie de Tanzanie) Vice-Présidente-Rapporteuse.

#### B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

26. À la même séance, le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire (TD/B/WP/303/Rev.1)<sup>4</sup>, auquel avait été ajouté un point sur le mandat du Groupe de travail<sup>5</sup>. L'ordre du jour se lisait comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Stratégie de coopération technique.
4. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement.
5. Évaluation des activités de la CNUCED : Aperçu général.
6. Ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-unième session du Groupe de travail.
7. Mandat du Groupe de travail.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

<sup>4</sup> Adopté par le Conseil du commerce et du développement selon une procédure d'approbation tacite, en application de la décision 74/544 de l'Assemblée générale en date du 27 mars 2020, conclue le 10 juin 2020.

<sup>5</sup> Les points de l'ordre du jour ont été renumérotés en conséquence.

**C. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement**

(Point 9 de l'ordre du jour)

27. À sa séance plénière de clôture, le 16 septembre 2020, le Groupe de travail a décidé que le rapport sur les travaux de sa quatre-vingtième session serait établi après la session.

## Annexe I

### Projet de décision à soumettre au Conseil du commerce et du développement

#### Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement

(Point 4 de l'ordre du jour)

##### *Le Conseil du commerce et du développement*

1. *Réaffirme* que la coopération technique constitue l'un des trois grands domaines d'action de la CNUCED et insiste sur l'importance d'une coordination entre les trois domaines d'action afin que ceux-ci se renforcent mutuellement et garantissent une assistance cohérente ;

2. *Souligne* que les activités de coopération technique de la CNUCED jouent un rôle majeur dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans l'optique de ne laisser personne de côté, insiste sur l'importance de la participation active de la CNUCED à la réforme du système des Nations Unies pour le développement et demande au secrétariat de la CNUCED de s'attacher tout particulièrement à aider les pays en développement à faire face aux difficultés socioéconomiques liées à la pandémie de maladie à coronavirus ;

3. *Apprécie* les mesures déjà prises par le secrétariat de la CNUCED en matière de gestion axée sur les résultats et invite la CNUCED à poursuivre ses efforts dans ce domaine ;

4. *Se félicite* qu'une nouvelle stratégie de coopération technique ait commencé d'être élaborée et invite la CNUCED à établir cette stratégie sous sa forme définitive en étroite collaboration avec les États membres et dans des délais permettant son adoption et sa mise en œuvre immédiatement après la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ;

5. *Prend note avec satisfaction* de l'augmentation de la contribution globale aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED en 2019 et se félicite en particulier que les ressources aient surtout été allouées aux pays les moins avancés et que de nouveaux modes de coopération aient été établis avec les pays à revenu intermédiaire, en insistant sur l'importance d'un financement plus prévisible et plus stable grâce à des contributions pluriannuelles et sans affectation spéciale aux activités de coopération technique de la CNUCED et en réaffirmant la nécessité de mieux appliquer les principes des Nations Unies en matière de transparence et de responsabilité ainsi que la gestion axée sur les résultats ;

6. *Souligne* qu'il est impératif de résorber le déficit de financement des activités de la CNUCED prescrites par l'Assemblée générale afin que l'organisation puisse s'acquitter du mandat qui lui a été confié par le Conseil économique et social et puisse garantir un financement pérenne qui permette de fournir en temps voulu aux pays en développement la coopération technique dont ils ont besoin pour faire face aux incidences socioéconomiques de la pandémie, et demande donc à la CNUCED de hiérarchiser l'affectation des ressources en conséquence ;

7. *Encourage* le secrétariat de la CNUCED à examiner plus avant les dispositifs de financement mis en place au niveau des pays dans le contexte de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, tels que les mécanismes de financement commun, dans le but de soutenir le Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives, dirigé par la CNUCED.

## **Annexe II**

### **Ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-unième session du Groupe de travail**

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen du projet de plan-programme de la CNUCED et des informations sur les résultats escomptés pour l'année 2022 (partie II du projet de budget-programme).
4. Ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-deuxième session du Groupe de travail.
5. Questions diverses.
6. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.



## Annexe III

### Projet de décision à soumettre au Conseil du commerce et du développement

#### Mandat du Groupe de travail

(Point 7 de l'ordre du jour)

*Le Conseil du commerce et du développement,*

*Notant* qu'il a créé le Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme en application du paragraphe 23 de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, que ledit Groupe de travail est l'un de ses organes subsidiaires selon l'article 64 de son Règlement intérieur et qu'en vertu du paragraphe 3 du même article, il est donc soumis aux dispositions dudit Règlement intérieur, selon qu'il convient,

*Prenant acte* qu'il a établi le Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme en le chargeant spécifiquement du plan à moyen terme et du budget-programme de la CNUCED,

*Approuve*, conformément à la décision 540 (LXV), le mandat du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme tel qu'il figure ci-après.

#### A. Composition

La composition du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme est la même que celle du Conseil du commerce et du développement. Le cycle de roulement des membres du Bureau (Président(e) et Vice-Président(e)-Rapporteur/Rapporteuse) est identique à celui qui est établi à l'annexe I du Règlement intérieur du Conseil du commerce et du développement<sup>1</sup>.

#### B. Fréquence et durée

À moins que le Conseil du commerce et du développement n'en décide autrement, le Groupe de travail se réunit deux à trois fois par année, chaque session durant trois à quatre jours au maximum. Le nombre total de séances<sup>2</sup> du Groupe de travail ne devrait pas être supérieur à 18 par année.

Le calendrier des sessions tient compte du calendrier du processus budgétaire de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

#### C. Fonctions et étendue des travaux

Le Groupe de travail est chargé d'analyser le document de la CNUCED contenant le plan-programme et les informations sur les résultats escomptés devant figurer dans le projet de budget-programme qui sera établi par le Secrétaire général de l'ONU et soumis à l'Assemblée générale pour examen; de passer en revue les activités de coopération technique, les évaluations, la politique de publication et la stratégie de communication, ainsi que d'examiner toute autre question décidée par le Conseil du commerce et du développement.

Le Groupe de travail est le cadre de débat sur les questions transversales que la CNUCED a été chargée d'intégrer à ses travaux à l'issue des sessions de la Conférence des

<sup>1</sup> TD/B/16/Rev.4 et Corr.1.

<sup>2</sup> Une séance dure trois heures.

Nations Unies sur le commerce et le développement, telles que la promotion du développement durable, les jeunes et l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Le Groupe de travail est aussi le cadre dans lequel les États membres sont informés de la composition du secrétariat de la CNUCED, en fonction du sexe et de la région géographique de ses membres.

## D. Organisation et contenu des sessions

Le Groupe de travail assiste le Conseil du commerce et du développement dans sa fonction de contrôle, en particulier en l'aidant à transposer les mandats confiés à la CNUCED dans le projet de document contenant le plan-programme et les informations sur les résultats escomptés, afin que celui-ci gagne en efficacité et en transparence. À cette fin, le Groupe de travail tient deux à trois sessions telles que décrites ci-après.

### **Première session : Séance consacrée à l'élaboration du plan-programme et à l'examen des activités de coopération technique et d'évaluation**

*Séance consacrée à l'élaboration du document contenant le plan-programme et les informations sur les résultats escomptés*

En prévision de la deuxième session du Groupe de travail, la première session sert à fournir des conseils et des orientations pour l'élaboration du document de la CNUCED contenant le plan-programme et les informations sur les résultats escomptés, qui sera repris dans le projet de budget-programme.

Des échanges informels se tiennent, sur la base de la présentation faite par le secrétariat de la CNUCED de la vision stratégique générale et des domaines d'action de l'organisation. Cette présentation consiste notamment en une sélection des principaux résultats escomptés pour chaque sous-programme et d'exemples des mesures de résultats qu'il est envisagé de faire figurer dans le document du plan-programme, ou, au plus, en une description succincte et indicative de ces résultats et mesures de résultats, et mentionne toute question nouvelle et tout enseignement acquis ainsi que tout autre élément que le secrétariat de la CNUCED estime pertinent pour guider et/ou éclairer l'élaboration du plan-programme. Le secrétariat de la CNUCED distribue un document non officiel destiné à faciliter les débats.

*Examen des activités de coopération technique et de leur financement et contrôle*

Conformément aux mandats pertinents qui ont été adoptés à l'issue des sessions de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et du Conseil du commerce et du développement, le Groupe de travail examine les activités de coopération technique de la CNUCED, en vue, entre autres, d'améliorer leur efficacité et leur efficience, d'accroître leur transparence, de partager des exemples de réussite et de chercher à atteindre de nouveaux bénéficiaires potentiels. Pour les besoins de l'examen, le Groupe de travail dispose d'un rapport présenté par le secrétariat de la CNUCED, qui renseigne sur les éléments suivants :

- a) Les demandes d'assistance technique, par produit et par groupe thématique<sup>3</sup> ;
- b) La capacité d'absorption du secrétariat de la CNUCED, y compris les questions relatives aux ressources disponibles (classées par produit et/ou groupe thématique, selon qu'il convient) pour la conception et la mise en œuvre des activités de coopération technique demandées par les États membres ;

<sup>3</sup> Le secrétariat de la CNUCED fournit régulièrement des renseignements à jour sur les demandes d'assistance technique que la CNUCED a reçues, par l'intermédiaire d'une base de données en ligne spécialement prévue à cet effet. Les renseignements en question indiquent notamment si les fonds disponibles sont suffisants pour satisfaire aux demandes.

c) Les ressources extrabudgétaires disponibles pour le thème, le programme et le projet proposés ainsi que les questions concernant la collecte de fonds et la pérennisation et la prévisibilité des ressources extrabudgétaires ;

d) Les ressources consacrées à la collecte de fonds, à la gestion et à l'évaluation des projets et à la communication avec les États membres sur l'assistance technique ;

e) L'efficacité et/ou les résultats des activités de coopération technique menées par le passé, notamment les expériences concluantes ;

f) Des informations sur les efforts qui ont été faits en vue d'améliorer le financement, la gestion et l'évaluation des activités de coopération technique ainsi que l'établissement de rapports sur ces activités.

Le Groupe de travail envisage en outre d'étudier les possibilités et les moyens d'améliorer la collecte de fonds et de diversifier davantage les sources de financement des activités de coopération technique, sur la base des éléments fournis par le secrétariat de la CNUCED.

#### *Examen des activités d'évaluation et suivi*

Conformément à la politique d'évaluation de la CNUCED et aux Normes et règles d'évaluation du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, le Groupe de travail examine les activités de la CNUCED en matière d'évaluation interne et externe dans le but de les rendre plus efficaces, plus efficientes et plus transparentes. Dans ce contexte, le secrétariat de la CNUCED doit procéder à des évaluations, dans le respect de ses principes directeurs, afin de s'acquitter de son obligation de rendre compte et de garantir l'apprentissage institutionnel. Pour les besoins de l'examen, le Groupe de travail dispose d'un rapport synthétique d'évaluation présenté par le secrétariat de la CNUCED, qui informe sur toutes les activités d'évaluation, promeut la transparence et met en évidence les enseignements acquis. Les rapports synthétiques d'évaluation sont des documents de référence qui permettent de regrouper et de partager les connaissances acquises et de renforcer le retour d'informations et les boucles d'apprentissage dans la perspective des évaluations de la CNUCED.

Le Groupe de travail examine le plan d'évaluation de la CNUCED, en particulier les évaluations approfondies demandées par le Conseil du commerce et du développement. Ses membres débattent des activités d'évaluation interne et externe en se fondant sur le rapport synthétique déjà mentionné. Le Groupe de l'évaluation et du suivi coordonne les activités de suivi des évaluations et fait en sorte que le rapport d'étape sur les évaluations annuelles approfondies qui lui ont été demandées soit établi et soumis au Groupe de travail en temps voulu.

#### **Deuxième session : Examen du plan-programme et des informations sur les résultats escomptés**

Le Groupe de travail examine le document de la CNUCED contenant le plan-programme et les informations sur les résultats escomptés qui sera repris dans le projet de budget-programme, en s'attachant à faire toute recommandation qui pourrait être nécessaire au Conseil du commerce et du développement. L'objectif est de déterminer si les activités et les priorités assignées, telles qu'elles sont proposées par le secrétariat de la CNUCED, sont concordantes et tiennent compte des directives et des orientations données par les organes directeurs de la CNUCED, notamment au cours de la première session du Groupe de travail, et des résolutions adoptées par l'Assemblée générale.

En cela, le Groupe de travail assiste donc le Secrétaire général de la CNUCED et le Secrétaire général de l'ONU dans l'élaboration du projet de budget-programme, qui sera ensuite examiné par le Comité du programme et de la coordination et par l'Assemblée générale.

À la session suivante du Groupe de travail, le Secrétaire général de la CNUCED informe les États membres des besoins de la CNUCED au titre du financement des postes et des autres objets de dépense, tels qu'ils sont décrits dans le projet de budget-programme.

### Troisième session : Autres décisions prises par le Conseil du commerce et du développement

Le Conseil du commerce et du développement peut aussi décider que le Groupe de travail tienne une troisième session pour faire le point sur :

- a) La politique de publication et la stratégie de communication, en particulier l'efficacité et l'efficience de la communication dans le cadre des publications ;
- b) La planification stratégique à long terme ou toute autre question relevant des activités du Groupe de travail, dans le respect des prérogatives du Comité du programme et de la coordination ainsi que de l'Assemblée générale et de ses organes subsidiaires sur les questions administratives et budgétaires.

## E. Résultats

Les sessions du Groupe de travail peuvent aboutir à l'établissement de conclusions concertées, de projets de décisions et de projets de recommandations, qui seront soumis pour examen au Conseil du commerce et du développement, et, s'il y a lieu, de mesures à prendre par le secrétariat de la CNUCED. Les décisions du Conseil du commerce et du développement sont portées à l'attention du Secrétaire général de la CNUCED, du Secrétaire général de l'ONU et, s'il y a lieu, des organismes compétents à New York.

## F. Questions d'organisation

À chaque session, le Groupe de travail approuve l'ordre du jour provisoire de la session suivante.

Les documents concernant chacune des questions de fond inscrites à l'ordre du jour du Groupe de travail sont mis à la disposition des États membres au moins quatre semaines avant le début de la session.

Le mandat du Groupe de travail peut être modifié par le Conseil du commerce et du développement, sur recommandation du Groupe de travail.

Le calendrier des sessions et les travaux engagés à chaque session sont présentés dans le tableau ci-après

<i>Session et durée</i>	<i>Objet</i>	<i>Étendue des travaux</i>
Début octobre ; quatre jours maximum, chacun séparé d'un jour de pause	Séance consacrée à l'élaboration du document contenant le plan-programme et les informations sur les résultats escomptés	Fournir des conseils et des orientations pour l'élaboration du document de la CNUCED contenant le plan-programme et les informations sur les résultats escomptés
	Examen des activités de coopération technique et de leur financement et contrôle	Servir aux États membres de cadre de discussions sur les questions touchant à la coopération technique, y compris les questions liées à la structure financière, à la pérennisation et à la prévisibilité des ressources, et à l'efficacité de l'assistance technique de la CNUCED

<i>Session et durée</i>	<i>Objet</i>	<i>Étendue des travaux</i>
	Examen des activités d'évaluation et suivi	Examiner le rapport synthétique d'évaluation rendant compte de toutes les activités d'évaluation, examiner l'évaluation annuelle approfondie, interne et/ou externe, d'un sous-programme de la CNUCED et fournir des orientations de fond pour les sous-programmes sur la base des rapports d'évaluation
Janvier ; trois jours maximum	Examen du plan-programme et des informations sur les résultats escomptés	Examiner le document de la CNUCED contenant le plan-programme et les informations sur les résultats escomptés et formuler toute recommandation nécessaire avant que ce document ne soit soumis au Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget, puis examiné par le Comité du programme et de la coordination et l'Assemblée générale
Selon qu'il aura été décidé par le Conseil du commerce et du développement et/ou le Groupe de travail ; trois jours maximum	Évaluation de la politique de publication et de la stratégie de communication ou planification stratégique à long terme ou examen de toute autre question décidée par le Conseil du commerce et du développement	Examiner les autres questions relevant du mandat du Groupe de travail ou les autres questions décidées par le Conseil du commerce et du développement, dans le respect des prérogatives du Comité du programme et de la coordination ainsi que de l'Assemblée générale et de ses organes subsidiaires sur les questions administratives et budgétaires

## Annexe IV

### Participation\*

1. Les membres du Groupe de travail ci-après étaient représentés à la session :

Chine	Malawi
Fédération de Russie	République-Unie de Tanzanie
Iran (République islamique d')	Vanuatu
Iraq	

2. Les États non membres du Groupe de travail ci-après étaient représentés à la session :

Algérie	Lesotho
Allemagne	Lettonie
Angola	Liban
Autriche	Madagascar
Azerbaïdjan	Maroc
Bahamas	Mexique
Bahreïn	Mozambique
Barbade	Myanmar
Belgique	Oman
Bolivie (État plurinational de)	Pakistan
Bésil	Panama
Burkina Faso	Pays-Bas
Chili	Philippines
Congo	Portugal
Djibouti	République arabe syrienne
Égypte	Roumanie
El Salvador	Soudan
Espagne	Soudan du Sud
État de Palestine	Suisse
Gambie	Togo
Guatemala	Turquie
Italie	Zambie
Jordanie	Zimbabwe
Koweït	

3. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Union européenne.

---

\* La présente liste ne mentionne que les participants inscrits. La liste complète des participants porte la cote TD/B/WP(80)/INF.2.